



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 octobre 2010
Français
Original : anglais

Lettre datée du 4 octobre 2010, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que les membres du Conseil de sécurité ont décidé d'envoyer une mission en Ouganda et au Soudan du 4 au 10 octobre 2010. L'Ambassadeur Ruhakana Rugunda (Ouganda) conduira le volet Ouganda, l'Ambassadrice Susan Rice (États-Unis d'Amérique) le volet Djouba et l'Ambassadeur Mark Lyall Grant (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) le volet Al-Fasher. M^{me} Rice et M. Grant conduiront conjointement la visite de la mission à Khartoum. Les membres du Conseil sont convenus du mandat de la mission, qui est joint en annexe à la présente lettre.

La mission se composera comme suit :

M. l'Ambassadeur Ruhakana Rugunda (Ouganda), co-chef de mission

M^{me} l'Ambassadrice Susan Rice (États-Unis d'Amérique), co-chef de mission

M. l'Ambassadeur Mark Lyall Grant (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), co-chef de mission

M. l'Ambassadeur Christian Ebner (Autriche)

M. l'Ambassadeur Ivan Barbalčić (Bosnie-Herzégovine)

M^{me} l'Ambassadrice Maria Luiza Viotti (Brésil)

M. l'Ambassadeur Li Baodong (Chine)

M. l'Ambassadeur Vitaly Churkin (Fédération de Russie)

M. le Ministre Martin Briens (France)

M. l'Ambassadeur Alfred Moungara Moussotsi (Gabon)

M. l'Ambassadeur Tsuneo Nishida (Japon)

M. l'Ambassadeur Nawaf Salam (Liban)

M. l'Ambassadeur Claude Heller (Mexique)

M. le Ministre Bulus Paul Zom Lolo (Nigéria)

M. l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan (Turquie)



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Ruhakana **Rugunda**

Annexe**Mandat de la mission du Conseil de sécurité en Ouganda
et au Soudan, du 4 au 10 octobre 2010****Mandat du volet Kampala**

Sous la conduite de l'Ambassadeur Ruhakana Rugunda (Ouganda)

1. Réaffirmer l'appui du Conseil de sécurité à l'amélioration des relations entre les pays de la région et encourager ceux-ci à renforcer la coopération dans tous les domaines.
2. Souligner l'appui du Conseil à l'action contre les groupes armés dans la région, en particulier l'Armée de résistance du Seigneur.
3. Réaffirmer l'appui du Conseil au Processus de paix de Djibouti et à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour la stabilisation de la Somalie.
4. Souligner le ferme attachement du Conseil à la cause de la paix au Soudan, à l'application intégrale de l'Accord de paix global et au succès de la négociation d'un accord de paix global et inclusif au Darfour.
5. Examiner l'importante contribution du centre régional de services d'Entebbe aux activités des missions des Nations Unies dans la région.

Mandat du volet Soudan

*Sous la conduite de l'Ambassadrice Susan Rice (États-Unis d'Amérique)
et de l'Ambassadeur Mark Lyall Grant (Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord)*

1. Réaffirmer l'attachement du Conseil de sécurité et l'appui de la communauté internationale à la mise en œuvre intégrale et rapide de l'Accord de paix global et encourager un règlement pacifique, global et inclusif au Darfour. Réaffirmer l'appui du Conseil aux efforts que mènent les parties soudanaises en vue de renforcer l'intérêt pour l'unité et de respecter l'exercice du droit de la population du Sud-Soudan à l'autodétermination par l'organisation sans délai, le 9 janvier 2011, de référendums crédibles, libres et pacifiques, qui témoignent de la volonté des Soudanais vivant dans ces régions, et en vue de tenir des consultations populaires, conformément aux dispositions de l'Accord de paix global, en engageant toutes les parties et tous les États à respecter les résultats de ces consultations.
2. Souligner l'importance du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour l'appui international fourni aux processus de paix soudanais. Exprimer l'appui du Conseil aux travaux du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et à la participation d'autres partenaires régionaux et internationaux du Soudan.
3. Souligner que le succès de la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix global est essentiel pour la paix et la stabilité durables dans l'ensemble du Soudan, y compris au Darfour, et dans la région, et encourager le Parti du congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan à coopérer davantage à l'exécution de leurs obligations en vue de la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix global, notamment en menant à bien rapidement les négociations relatives aux arrangements post-référendaires.
4. Évaluer les préparatifs en cours pour les référendums et réaffirmer que, indépendamment des résultats, les deux parties à l'Accord de paix global devront coopérer pour résoudre les problèmes cruciaux et que l'ONU continuera de jouer un rôle important d'appui et de promotion de ce dialogue, y compris par l'intermédiaire du Groupe de haut niveau pour les référendums récemment constitué par l'Organisation des Nations Unies, qui sera dirigé par le Président Benjamin Mkapa.
5. Réaffirmer l'appui du Conseil à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), évaluer les résultats de la Mission et examiner l'aide fournie par la Mission, dans le cadre de son mandat et de ses capacités actuels, pour la mise en œuvre de l'Accord de paix global et les mesures de planification d'urgence que la Mission met en place en vue des prochains référendums, ainsi que les mesures de planification que celle-ci a élaborées pour sa présence au Soudan après les référendums, et souligner qu'il importe d'assurer l'accès total et sans entrave à tous les sites relevant de la responsabilité de la Mission.
6. Souligner qu'il importe de résoudre les problèmes qui se posent au Sud-Soudan, notamment ceux liés à l'insécurité, aux besoins d'ordre humanitaire et de développement et au renforcement des capacités, indépendamment des résultats du référendum.
7. Souligner qu'il importe de poursuivre les efforts pour soutenir le peuple soudanais, la gouvernance démocratique, l'état de droit, la responsabilisation,

l'égalité, le respect des droits de l'homme, la justice et la création des conditions nécessaires pour permettre aux communautés touchées par le conflit d'acquérir des moyens d'existence durables.

8. Souligner la responsabilité de toutes les autorités centrales et locales soudanaises en ce qui concerne la sécurité des membres des missions de maintien de la paix, des agents humanitaires et de tous ceux qui travaillent dans le pays sur la base de contrats locaux.

9. Exprimer la vive préoccupation qu'inspirent au Conseil la recrudescence de la violence au Darfour, le nombre des pertes humaines parmi les civils et des victimes de violences sexuelles et sexistes, le recrutement d'enfants par les groupes armés, l'entrée d'armes illicites au Darfour et les restrictions qui continuent d'être imposées à l'accès humanitaire. Souligner la préoccupation qu'inspire au Conseil la sécurité des civils, des agents humanitaires et des Casques bleus au Darfour, et réaffirmer qu'il importe au plus haut point d'assurer la protection des civils et de maintenir l'accès total, sans entrave et en toute sécurité des agents humanitaires aux populations qui ont besoin d'une assistance.

10. Réaffirmer l'appui du Conseil au processus de paix piloté par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies et à l'action du Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU, M. Djibril Bassolé, y compris aux principes régissant les négociations, et réaffirmer qu'il importe que des progrès soient accomplis d'urgence. Engager tous les groupes rebelles à adhérer au processus de paix de Doha sans conditions préalables et sans retard et inviter toutes les parties à cesser immédiatement les hostilités et à mener, de façon constructive, des négociations en vue de parvenir à une paix durable au Darfour.

11. Réaffirmer l'appui du Conseil à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et à son personnel, et demander à nouveau au Gouvernement soudanais et à toutes les parties intéressées de coopérer pleinement avec la mission; évaluer les résultats de la MINUAD et examiner les problèmes qu'elle rencontre dans l'exécution de son mandat, en accordant la priorité à la protection des civils et à la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire, ainsi que la priorité accordée aux efforts que la MINUAD continue de déployer pour promouvoir la participation de tous les acteurs darfouriens à l'action menée pour appuyer et compléter le processus politique au Darfour piloté par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies.

12. Se féliciter de l'amélioration des relations entre les Gouvernements soudanais et tchadien, suite à l'accord du 15 janvier 2010 visant à normaliser leurs relations bilatérales et à la mise en place d'un mécanisme commun de surveillance des frontières, et encourager les parties à continuer de coopérer et de renforcer leurs relations.

13. Souligner la nécessité de veiller à ce que les résolutions du Conseil de sécurité soient appliquées.